

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 12 septembre 2014 portant nomination de membres du conseil départemental de la Sarthe au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire**

NOR : AFSS1430686A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 portant nomination des membres des conseils départementaux de Maine-et-Loire, de la Loire-Atlantique, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés, sur désignation de l'UPA, représentant les employeurs:

M. BOIS Gérard, conseiller titulaire du conseil départemental de la Sarthe auprès du conseil d'administration de l'URSSAF des Pays de la Loire, en remplacement de M. PEIGNIN Olivier.

Mme DEBONO Sonia, conseillère suppléante du conseil départemental de la Sarthe auprès du conseil d'administration de l'URSSAF des Pays de la Loire, en remplacement de M. BOIS.

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 12 septembre 2014.

Pour les ministres et par délégation :  
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :  
*Le sous-directeur de la gestion  
et des systèmes d'information,*  
L. GALLET